



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2025

Présents : Franck MONGE, Benoît REY, Céline POULET, Laura GENCEL, Béatrice LILLIO, Aurélie GABORY, Luc FAURE, Jérôme PONTON

Absents : Vera DE RUIJTER procuration à Céline POULET, LETRANGE Frédéric, André MONNIER

Secrétaire de séance : Laura GENCEL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2024, adopté, 1 abstention

Ordre du jour

1/ Camping municipal – Gestion 2025

2/ Acquisition foncière

3/ Informations et questions diverses

1/ Camping municipal – gestion 2025 (DEL2025-01)

Vu la décision des actuels gestionnaires du camping municipal d'interrompre leur contrat de concession à compter de la saison 2025,

Vu la réunion de la commission « camping » du 14 janvier 2025 proposant la gestion du camping en régie directe,

Il convient de se prononcer sur les modalités d'exploitation et de gestion du camping dès la saison 2025. Il est proposé de reprendre la gestion du camping municipal en régie directe par la commune.

Vote à l'unanimité pour une gestion en régie communale

Lors du prochain conseil municipal, il conviendra notamment d'adopter une délibération :

- pour la création
 - o d'une régie de recettes et d'avances
 - o d'un emploi occasionnel pour besoin saisonnier

2/ Acquisition foncière (DEL2025-02)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de l'acquisition amiable de la parcelle de terrain cadastrée C 791 par une délibération en date du 3 décembre 2024, au prix de 200 000 € HT.

Dans le cadre de la procédure d'acquisition, la Commune se doit de demander une consultation du service des domaines qui rend un avis sur la valeur vénale du bien.

Par un avis rendu le 21 janvier 2025, le Pôle d'évaluation domaniale de l'Isère a estimé la valeur vénale du bien à 194 000 €. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 214 000 €. Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.

Vote à l'unanimité pour l'achat de la parcelle au prix de 200 000 €

3) Informations et questions diverses

- a) Travaux
 - Avancement du dossier SDED pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de l'Ecole
 - o La participation communale est estimée à 78 713,33 €. Le conseil est favorable à l'avancée du projet. Il reste à étudier le financement.
 - Installation panneaux photovoltaïque toiture grange
 - o Devis Helioscop 10 406 €HT. But faire de l'autoconsommation. Demander d'autres devis.
 - Groupe scolaire
 - o Devis Vitrine extérieure 1 378.78 €HT et enseigne 1 103,52 => non validé
 - o Devis câbles + patères et bancs en bois 1 582.66 € => validé
 - Restauration Terrain multisport – réfection
 - o Budget de l'ordre de 120 000 €. Subvention possible de la région entre 40 000 € et 50 000 € et voir au niveau du Département et de l'Etat.
 - Réparation bancs, tailler la haie sortie rue de la Gare et rue de l'école, mise en place de poubelles à l'arrêt du bus
- b) Demande de l'association USEP pour organiser la chasse aux œufs le dimanche 20 avril au camping municipal : accord
- c) Location salles communales aux associations. Etudier une grille tarifaire équitables pour toutes les associations. Exemple : les 30 premières heures gratuites puis au-delà définir une tarification horaire. Une délibération sera adoptée lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à 22h40

Approuvé le 18/03/2025
Signature du Maire
Franck MONGE



Signature du Secrétaire de Séance
Laura GENCEL

